

DELIBERATION N° 81/05 : MARCHE NEGOCIE BUCLIER POUR REMISE EN ETAT DE LA MAIN COURANTE & CLOTURE DU STADE DU BON CURE : AVENANT N° 1

Monsieur SIMON, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que par marché négocié approuvé le 17 Octobre 1980, l'entreprise BUCLIER est chargée de l'exécution des travaux de remise en état de la main courante et clôture du terrain de football du Bon Curé.

Les mauvaises conditions atmosphériques des derniers mois ont retardé l'exécution desdits travaux et il convient d'en prolonger le délai.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide :

- un avenant portant le numéro 01 sera établi pour prolonger de 60 jours le délai contractuel du marché pour raison d'intempéries,
- tous les autres ^{termes} du marché restent inchangés.